PREMIERE PARTIE – PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/..44./T/2026-2027 OUVERT POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE DE LA STATION D'EPURATION DES DECHETS LIQUIDES DE LA VILLE DE GITEGA A NTOBWE EN COMMUNE GITEGA DE LA PROVINCE GITEGA

Date de publication : 2 / 11 /2026
Date d'ouverture des offres : 25 / 11 /2026

Objet du Marché

1. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction de l'Assainissement et de l'Environnement a obtenu un financement sur le Budget Général de l'Etat exercice 2026-2027 pour le Projet de construction d'une clôture de la station d'épuration des déchets liquides de la ville de Gitega, IMPUTATION : 40 00 07 80 042133011 000 0511 02.
2. Il est prévu qu'une partie du budget sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour les travaux de construction d'une clôture de la station d'épuration des déchets liquides de la ville de Gitega à Ntobwe en commune Gitega de la Province Gitega.
3. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction de l'Assainissement et Environnement invite, par le présent Appel d'Offres National Ouvert, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de construction d'une clôture de la station d'épuration des déchets liquides de la ville de Gitega à Ntobwe en commune Gitega de la Province Gitega.

Financement du Marché

4. Le Marché sera financé par le Gouvernement du Burundi sur Budget Général de l'Etat, exercice 2026-2027, Projet de construction d'une clôture de la station d'épuration des déchets liquides de la ville de Gitega sur la Colline Ntobwe en Commune Gitega de la Province Gitega. IMPUTATION : 40 00 07 80 042133011 000 0511 02.

Spécifications du Marché

5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29 janvier 2018.
6. Les travaux prévus dans le cadre de ce Marché sont constitués d'un seul lot et comprennent :
 A. Travaux préparatoires
 B. Terrassements
 C. Fondations et béton armé
 D. Maçonnerie en briques cuites
 E. Enduits et couronnement
 F. Portail métallique pour véhicules et portail métallique pour piétons
 G. Renforcement de la clôture par fils barbelés
 H. Peintures et protections
 I. Drainage et protection contre l'érosion
 J. Nettoyage et réception

L'exécution des travaux devra se faire suivant les plans fournis par le Maître d'œuvre et validés par le Maître d'Ouvrage suivant les règles de l'art.

7. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (03) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.
8. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Conditions de participation

9. La participation au Marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales, établies en République du Burundi, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, pour autant qu'elles possèdent les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du Marché.
10. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du 29 janvier 2018.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

11. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à Gitega Quartier Musinzira, Avenue du Triomphe ; TEL + (257) 22405099 / 22404998 **E-mail : info.mineagrie@gmail.com**. Il peut être obtenu au secrétariat du MINEAGRIE moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille de franc Burundi (50 000 BIF)** qui sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° CC 10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Presentation des offres

12. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
13. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.
 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au MINEAGRIE TEL + (257) 22405099/22404998 **E-mail : info.mineagrie@gmail.com** en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 18. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à toutes les Entreprises qui ont acheté le Dossier d'appel d'offres cinq (05) jours calendaires avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Réunion d'information / visite des sites des travaux

14. Une visite guidée du site est prévue pour tous les soumissionnaires. Elle sera organisée le 18 / 11 /2026 à partir de 10 heures, heure locale (GMT+2). Le rendez-vous étant fixé à partir de la salle de réunion du Cabinet MINEAGRIE.
 Chaque soumissionnaire assure lui-même son déplacement.

Garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission

15. L'offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire d'offre d'un montant de vingt et six **million de Francs Burundais (26 000 000 FBU).**

16. Cette garantie sera sous forme de caution bancaire via une banque agréée au Burundi et devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires suivant la date d'ouverture des plis. Les chèques certifiés et les chèques bancaires ne seront pas acceptés.

Validité des offres

17. Les offres sont valables pendant une période de **quatre-vingt–dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

18. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée au point 11 ci-dessus au plus tard le 25/11/2026 à 10 heures précises, heure locale.
19. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres

Séance d'ouverture des offres

20. Les offres seront ouvertes le 25/11/ à 10 heures, 30 minutes, heure locale dans la salle de réunion du MINEAGRIE TEL + (257) 22405099 / 22404998 **E-mail : info.mineagrie@gmail.com** sis au quartier Musinzira.
21. Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018, un Cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) peut assister à la séance d'ouverture des offres.

Critères de qualification

22. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra : présenter les documents administratifs exigés et valables ; présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.
23. Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres « DPAO », clause 4.1, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fait à Gitega, le ……/……/2026

LE DIRECTEUR GENERAL DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DES TERRES

Ir. Clément NDIKUMASABO

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Calinie MBARUSHIMANA

Po Clément